

REGLEMENTS DES COUPES DEPARTEMENTALES

DISPOSITIONS GENERALES

Le District de la Nièvre de Football organise annuellement diverses Coupes réservées aux équipes Seniors masculines et féminines, Football Diversifié, Football Loisirs et équipes de Jeunes, qui se disputeront indépendamment des championnats.

Chaque Club est tenu de participer à ces différentes Coupes avec son équipe hiérarchiquement la mieux classée sauf dispositions contraires énoncées dans le règlement particulier de chaque Coupe.

Si un club engagé doit disputer, le même jour, une rencontre d'une autre compétition officielle, il devra respecter le calendrier en présentant une autre équipe de la même catégorie de joueurs, sous peine de forfait. Les droits d'engagement seront fixés, chaque saison, par le Comité de Direction.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Les règlements généraux de la F.F.F., les règlements de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté ainsi que ceux du District de la Nièvre sont applicables pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par les dispositions spéciales des Coupes.

Les matchs de ces épreuves officielles du District de la Nièvre sont comptabilisables pour la purge des sanctions en **District** suivant le code disciplinaire.

ORGANISATION

L'organisation est confiée à la Commission des Compétitions Seniors et à celle des Compétitions Jeunes.

TIRAGES

Les dates et lieux des rencontres seront fixés les jours des tirages de Coupes suivant le calendrier établi en début de saison.

Seules les rencontres pour lesquelles les deux Clubs représentés par des Dirigeants, porteurs de leur licence au moment du tirage, pourront être éventuellement changées de dates et de lieux si le calendrier le permet. Sinon les Clubs désirant changer de dates doivent suivre la procédure réglementaire (annuaire L.B.F.C. article 6-16-2) : Accord écrit du Club adverse et transmettre la demande 10 jours avant la date du match à la Commission compétente.

Un procès-verbal signé par les représentants de Clubs présents sera établi et fera l'objet d'une parution dans l'organe officiel du District.

FORFAITS

Tout Club déclarant forfait ou déclaré forfait sera passible des amendes dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction du District. Par ailleurs, le forfait général de l'équipe A en championnat entraîne obligatoirement le forfait du Club en Coupe dans la catégorie intéressée.

De même, le forfait en Coupe du Conseil Départemental entraîne l'exclusion de la Coupe du District/Sport Comm et de la Coupe de l'Amitié, à l'exception des équipes 1ères de Départemental 4 qui pourront participer à la Coupe de l'Amitié (sur engagement).

ARBITRAGE

Les arbitres seront désignés par la CDA. Pour ce qui concerne la Coupe du Conseil Départemental, la désignation des arbitres pour la finale sera soumise à l'approbation du Comité de Direction.

Ceux-ci dirigeront bénévolement ces finales.

DISPOSITIONS DIVERSES

Si le terrain était impraticable le jeudi précédant la rencontre et sans espoir d'amélioration, la Commission compétente se réserve le droit d'inverser la rencontre si le club recevant ne peut présenter un terrain de repli. Les conditions financières seront inversées également.

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres des différentes Coupes organisées par le District de la Nièvre seront instruits par les Commissions compétentes du District de la Nièvre.

L'appel de leurs décisions pourra être interjeté devant la Commission d'Appel du District qui statuera en dernier ressort. Pour le bon déroulement des épreuves, les réclamations par dérogations aux dispositions de l'article 190 des R.G. concernant les délais, doivent être interjetées dans un délai de 48 heures franches à partir de la notification ou de la parution des décisions contestées. Ce délai de 48 heures s'applique également pour une réclamation en appel.

sopadec



EMBALLAGE & DECORATION



EMBALLAGE
ALIMENTAIRE

EMBALLAGES
D'EXPÉDITION

EMBALLAGES
COMMERCIAL

DÉCORATIONS

www.sopadec.com

sopadec 7, rue des docks - 58000 NEVERS

Tél. 03.86.90.19.90 - info@sopadec.com

Coupe du Conseil Départemental

Cette épreuve est patronnée par le Conseil Départemental de la Nièvre et dotée par lui.

ENGAGEMENTS

La Coupe du Conseil Départemental est ouverte et obligatoire à tous les Clubs libres du District, régulièrement affiliés de la Division 1 Nationale à la dernière division du District.

Chaque association y participera avec son équipe senior hiérarchiquement la mieux classée.

Toutefois, si un Club engagé doit disputer le même jour avec son équipe senior hiérarchiquement la mieux classée une rencontre d'une autre compétition (championnat, Coupe nationale ou régionale) il devra, pour respecter le calendrier de la Coupe, se présenter avec une autre équipe de même catégorie sous peine de forfait.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute selon la formule de l'élimination directe. Les Clubs rentreront dans la compétition au fur et à mesure de leurs niveaux hiérarchiques dans les divisions de District, Ligue ou National.

Le tirage au sort intégral est pratiqué pour l'ensemble de la compétition.

CALENDRIER

Chaque année, en début de saison, un calendrier sera établi par la Commission des Compétitions Seniors. Il précisera les dates de cette compétition ainsi que les modalités d'entrée des Clubs suivant leur hiérarchie.

PARTICIPATION DES JOUEURS

Les conditions de participation et de qualification des joueurs des différentes divisions devront être conformes aux règlements qui régissent les championnats dans lesquels évolue l'équipe A du Club.

LIEUX DES MATCHS

Les matchs auront lieu sur le terrain du Club premier nommé sauf s'il existe un écart de deux divisions au moins entre les deux Clubs concernés. Dans cette hypothèse, la rencontre se déroulera sur le terrain du Club hiérarchiquement inférieur.

Le lieu de la Finale de la Coupe du Conseil Départemental sera déterminé chaque saison par le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Compétitions Seniors.

DATES DES MATCHS

Elles seront fixées au Dimanche. Exceptionnellement, elles pourront être fixées en semaine ainsi qu'en nocturne, suivant les nécessités du calendrier dont le District est seul juge.

DUREE DES RENCONTRES

*** Du 1^{er} tour jusqu'aux 1/2 finales incluses**

La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre ces deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (pas de prolongation), les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

***Finale**

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, une prolongation de trente minutes divisée en deux périodes de quinze minutes sera disputée.

L'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi.

A l'issue des quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, l'arbitre n'accorde pas de temps de repos.

En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation de la finale, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

HORAIRES DES MATCHS

Les matchs fixés en diurne débuteront à 14 h 30 du 15 Octobre au 31 Mars inclus, et à 15 h 00 pour les autres périodes de la saison.

La Commission des Compétitions Seniors se réserve cependant le droit de modifier l'heure de début d'un match.

REGLEMENT FINANCIER

Durant toute l'épreuve, pas de frais de déplacement, pas de participation au déficit pour les visiteurs, pas de feuille de recette, pas de contrôle aux entrées pour les visiteurs.

A compter des quarts de finale, trois arbitres officiels seront désignés.

Jusqu'aux 1/8 Finales incluses, le club qui reçoit supporte les frais d'arbitrage. Les frais de Délégué sont à la charge du club demandeur.

Pour les 1/4 et 1/2 finales, les frais d'arbitrage seront supportés à parts égales entre les clubs en présence.

Le club qui reçoit procède au règlement des droits tels que prévus aux dispositions financières.

Finale : gratuité des entrées.

PRIX DES PLACES

L'accès payant au stade lors des 1/4 et 1/2 Finales est **obligatoire**.

- 1/4 - 1/2 Finales : 3 € minimum
- Finale Coupe du Conseil Départemental : gratuit

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Lever de rideau.

La Commission des Compétitions Seniors pourra autoriser des matchs de jeunes en lever de rideau des rencontres de Coupe, sous réserve que la demande soit faite par écrit 10 jours avant la rencontre, et que l'état du terrain le permette.

En aucun cas les frais d'organisation ne pourront être prélevés sur la recette du match de Coupe.

Mise hors compétition.

L'entrave au bon déroulement de la Coupe pour quelque motif que ce soit, et dont le District serait seul juge, pourrait entraîner la mise hors compétition du Club fautif pour une ou plusieurs saisons.

Disponibilités des terrains.

Lorsqu'un Club recevant ne pourra mettre son terrain à la disposition de la Coupe, il devra en prévenir la Commission dans les 48 heures qui suivront la notification officielle du match.

Dans ce cas, le match aura lieu sur terrain adverse, à moins que dans les mêmes délais le Club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible à la Commission, sous réserve de l'accord de ladite commission.

Si aucun avis n'a été donné dans les délais fixés, le Club fautif sera passible d'une amende de 50 € et le Club visiteur bénéficiera du forfait.

Modification du règlement.

Si l'intérêt général des Clubs était concerné, le District se réserve le droit de modifier en cours de saison le présent règlement.

RECOMPENSES

Cette épreuve patronnée par le Conseil Départemental de la Nièvre est dotée :

■ D'un objet d'art dit "Challenge du Conseil Départemental de la Nièvre" remis en garde pour un an au Club vainqueur de la finale,

■ Le Club détenteur de ce Challenge devra en faire retour au secrétariat du District à ses frais, risques et périls, un mois avant la date de la finale de l'année en cours,

■ D'une Coupe et de récompenses offertes par le Conseil Départemental et remises à titre définitif à chaque équipe.





GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs
MDS Conseil

Partenaire de vos succès !

Le GROUPE MDS
imagine l'assurance
dont le sport a besoin

www.mutuelle-des-sportifs.com

Contactez nous

Mutuelle des Sportifs 2/4, rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16
☎ 01 53 04 86 15 - 📠 01 53 04 86 87

MDS Conseil 43, rue Scheffer - 75116 Paris

Une petite pause suffit pour recharger ses batteries. Et les vôtres.



Nouveau ID.4
le SUV 100 % électrique
Rien ne vous retient.



Way to Zero = objectif zéro émission de CO₂ (en phase de roulage) d'ici 2050. Plus d'informations sur volkswagen.fr/waytozero
Modèle présenté : ID.4 1st MAX

Consommation électrique mixte gamme ID.4 (kWh/100km) WLTP : 16,7-18,5. Rejets de CO₂ (g/km) WLTP : 0 (en phase de roulage). Valeurs au 11/02/2021, susceptibles d'évolution. Plus d'informations auprès de votre Partenaire. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

Publicité diffusée par la concessionnaire SUMA Volkswagen (Grand Champs Automobiles) enregistrée à l'Oris sous le n°12064618, en qualité d'intermédiaire en opération de banque à titre non-exclusif de Volkswagen Bank.

Volkswagen Group France - S.A. au capital de 198 502 510€ - 11 av. de Boursonne, Villiers-Côterêts RCS Soissons 832 277 370.



SUMA NEVERS (58000) - 41 Boulevard du Grand Pré des Bordes - 03 86 36 18 74
SUMA COSNE (58200) - 1 Rue des Gabarriers - 03 58 05 30 30

www.suma-auto.com

n I È V R E

le département



Coupe du District/Sport Comm

Cette épreuve est patronnée par le District de la Nièvre de Football et Sport Comm et dotée par ces derniers.

ENGAGEMENTS

La Coupe du District est réservée :

A/ **aux équipes "A"** des Clubs disputant les championnats de District. Ces équipes rentreront dans l'épreuve au fur et à mesure de leur élimination en Coupe du Conseil Départemental jusqu'au 3^{ème} tour inclus.

B/ **aux équipes réserves**, des Clubs disputant les championnats nationaux, de Ligue, les mieux placées hiérarchiquement dans les championnats de District. Ces équipes rentreront dans l'épreuve au fur et à mesure de l'élimination de leur équipe première disputant la Coupe du Conseil Départemental jusqu'au 3^{ème} tour inclus.

PARTICIPATION DES JOUEURS

Ne pourront participer en équipes réserves, des Clubs nationaux ou de Ligue, que 3 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres d'une équipe supérieure.

Disposition spéciale de cette coupe : l'article 167 (en sa totalité) des Règlements Généraux de la F.F.F. n'est pas applicable.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Cette épreuve se déroulera sous les mêmes règlements sportifs et administratifs que la Coupe du Conseil Départemental. Les tickets et les invitations n'étant fournis qu'à partir des ½ finales.

DUREE DES RENCONTRES

*** Du 1^{er} tour jusqu'aux ½ finales incluses**

La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre ces deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (pas de prolongation), les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

***Finale**

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, une prolongation de trente minutes divisée en deux périodes de quinze minutes sera disputée.

L'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi.

A l'issue des quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, l'arbitre n'accorde pas de temps de repos.

En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation de la finale, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

HORAIRES DES MATCHS

Les matchs fixés en diurne débiteront à 14 h 30 du 15 Octobre au 31 Mars inclus, et à 15 h 00 pour les autres périodes de la saison.

La Commission des Compétitions Seniors se réserve cependant le droit de modifier l'heure de début d'un match.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Durant toute l'épreuve, pas de frais de déplacement, pas de participation au déficit pour les visiteurs, pas de feuille de recette, pas de contrôle aux entrées pour les visiteurs.

Jusqu'aux 1/4 Finales incluses, le club qui reçoit supporte les frais d'arbitrage. Les frais de Délégué sont à la charge du club demandeur

1/2 Finales : le club qui reçoit supporte les frais d'arbitrage et des droits de District de 30 €. Les frais de délégué sont à la charge du club demandeur.

RECOMPENSES

Cette épreuve est dotée :

■ D'un Challenge dit "**Coupe du District de la Nièvre/Sport Comm**" remis en garde pour un an au Club vainqueur de la finale,

■ D'un jeu de maillots SPORT COMM, ainsi qu'une coupe qui seront remis à titre définitif à chaque équipe finaliste. *Les finalistes devront porter ces équipements lors de la finale.*

Ce Challenge sera définitif pour le Club vainqueur trois années consécutives ou cinq années non consécutives. Si le Challenge n'est pas gagné à titre définitif, le Club détenteur de ce Challenge devra en faire retour au secrétariat du District (à ses frais, risques et périls) un mois avant la date de la finale de l'année en cours.



Entreprise agréée

CASSE AUTO
du Pont Carreau

S.A.R.L. Nevers Pièces d'Occasion

PONT-CARREAU – CHALLUY - 03.86.21.06.06

Coupe de l'Amitié

Cette épreuve est dotée :

- D'une Coupe définitive au vainqueur,
- D'une Coupe définitive au finaliste.

ENGAGEMENTS

La Coupe de l'Amitié est ouverte à toutes les équipes disputant le championnat Départemental 4 à condition qu'elles se soient préalablement engagées.

Si un club a plusieurs équipes en Départemental 4, il ne pourra engager qu'une seule équipe. Seules les équipes « A » des clubs éliminés au deuxième tour inclus, de la Coupe du District/Sport Comm, pourront rentrer dans cette compétition.

PARTICIPATION DES JOUEURS DES EQUIPES RESERVES

Ne pourront participer que 2 joueurs ayant pris part à seulement l'une des deux dernières rencontres d'une équipe supérieure dont le niveau hiérarchique maximum sera la Départementale 2.

En cas d'infraction, l'équipe fautive aura match perdu.

Disposition spéciale de cette coupe : l'article 167 (en sa totalité) des Règlements Généraux de la F.F.F. n'est pas applicable

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Elle se dispute par élimination directe.

La durée des rencontres est de deux fois 45 minutes.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation et le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

L'ordre des rencontres est fixé par tirage au sort suivant engagements reçus.

Si plus de 32 équipes engagées, tour de cadrage constitué uniquement des équipes B et C.

Premier tour (16^{ème} de finale) constitué intégralement des équipes B et C.

Si nécessaire, complété des équipes A tirées au sort.

Tours suivants : tirage au sort intégral.

CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Sans réserve, sans réclamation posées par les clubs, les feuilles de match (F.M.I.) seront contrôlées systématiquement par la Commission Statuts et Règlements du District.

Ce contrôle porte uniquement sur le respect de la participation des joueurs ayant participé en équipe supérieure.

Si non respect avéré de cette disposition, application des sanctions sportives réglementaires et financières (frais de dossier) au club fautif.

Pour tout autre motif de réserve, de réclamation, il appartient aux clubs de faire cette démarche dans le respect des R.G.

LIEUX DES MATCHS

Les matchs auront lieu sur le terrain du Club premier nommé.

Les finales seront disputées sur un terrain désigné par le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Compétitions Seniors.

En tout état de cause, le District est seul juge de la désignation des terrains, compte tenu des nécessités du calendrier.

DATES DES MATCHS

Les matchs auront lieu principalement le dimanche.

A partir des quarts de finales, les matchs pourront être programmés en semaine.

La finale aura lieu à la date fixée par le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Compétitions Seniors.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le club qui reçoit supporte les frais d'arbitrage.

Les frais de délégué sont à la charge du club demandeur.

En cas d'inversion obligatoire, les frais d'arbitrage sont à la charge du nouveau club recevant.

DISPOSITIONS DIVERSES

Les cas non prévus dans le déroulement de cette compétition seront tranchés par la Commission Statuts et Règlements, hors cas disciplinaires.



**EXPERT
JARDIN**

VENTE ET RÉPARATION DE MATÉRIELS ESPACES VERTS
AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ET DES PARTICULIERS

 **JOHN DEERE**  **STIHL**  **JARDINAGE**
Expert en Matériel de Jardin

Laissez-vous tenter par un
**ROBOT
TONDEUSE**

38 Bd Camille Dagonneau - 58 640 VARENNES-VAUZELLES
Tél : 03 86 71 65 35

www.expertjardin.com •  Expert Jardin

Coupe Vétérans Challenge Alain CHARLOIS

La Coupe Vétérans, Challenge Alain CHARLOIS, se disputera par matchs à élimination directe.

DUREE DES MATCHS

La durée des rencontres est de 2 fois 45 minutes sans prolongations.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, on procédera directement aux tirs aux buts pour départager.

PARTICIPATION DES JOUEURS

Identique à celui du Critérium Vétérans.

FINALE

La finale est programmée par la Commission des Compétitions Seniors du District.



POUR SE **REPOSER** MAIS AUSSI SE **REGALER**

Ouvert 7J/7
35 Bd Victor Hugo
58000 NEVERS
Tél: 03.86.71.95.95
Email: kyriadnevers@wanadoo.fr
[@kyriadkarousel](#)
[#kyriadkarousel](#)



BRICO MARCHÉ

Pouvoir tout faire **Moins cher**

VOTRE **NOUVEAU MAGASIN**
SUR **12 000 m²**

+ GRAND
+ DE CONSEILS
DES PRIX ENCORE
+ BAS



www.bricomarche.com

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30
Ouverture le samedi de 9 h à 19 h

2, RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY - 03 86 36 00 11
58640 VARENNES-VAUZELLES

ENCOURAGER TOUS LES TALENTS



SOUTENIR TOUTES LES ACTIONS

À TOUS LES NIVEAUX, DU FOOT AMATEUR À L'ÉQUIPE DE FRANCE,
LES VALEURS DU SPORT RENDENT PLUS FORT.
CRÉDIT AGRICOLE, PARTENAIRE MAJEUR DE LA FFF.



La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est situé 8 Allée des Collèges, 18000 BOURGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES, sous le numéro 398 824 714, Inscrié à l'ORIAS sous le n° 07009045 en qualité de coassureur d'assurance, Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 18012021 000 000 001 délivrée par la CCI du Cher, bénéficiaire de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMICA SS rue de la Boétie 75008 PARIS.



Coupes des Jeunes

U18 & U15

Ces épreuves sont dotées comme suit :

- **U18 - Challenge Georges PRADEL**
- **U15 - Challenge André JOMIER**

Challenges qui seront définitifs pour le Club vainqueur 3 années consécutives ou 5 années non consécutives.

SYSTÈME DES ÉPREUVES

Modalités sportives publiées par Procès-Verbal de la Commission des Compétitions Jeunes en fonction des équipes engagées dans ces catégories.

ENGAGEMENTS

Participeront à ces épreuves, toutes les équipes évoluant en championnat de District et Inter-secteurs de la Nièvre (Ententes acceptées).

*Si tour de cadrage il y a, les équipes évoluant dans la série « Inter-secteurs » ne seront pas concernées.

DATES ET HEURES DES MATCHS

Les matchs seront programmés le samedi après-midi.

Toutefois, ils pourront être fixés en semaine, selon les impératifs du calendrier.

L'heure sera fonction des disponibilités des terrains désignés.

DUREE DES MATCHS

Durée légale selon la catégorie.

Pas de prolongation.

Départage aux tirs au but dès la fin du temps réglementaire.

RÈGLEMENT FINANCIER

Frais d'arbitrage :

- Les frais d'arbitrage seront supportés à parts égales entre les Clubs présents.

U13

SYSTEME DES EPREUVES

Coupe Nationale U13 dite « **Festival U13** », format jour de coupe.

A charge de la commission sportive jeunes d'organiser ½ finale et finale Départementales (tour de cadrage si besoin).

La finale Départementale est composée selon les directives Fédérales au maximum de 16 équipes. A l'issue de cette finale, un nombre de clubs défini par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté sera qualifié pour la finale Régionale.